

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_182

OBJET :

FINANCES

**OCTROI DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS POUR
L'ANNEE 2023**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POUR L'ANNEE 2023
APPROBATION**

Eric MICHAUD, adjoint au maire en charge de la vie associative et du sport, expose à l'assemblée :

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.

Les subventions proposées sont réparties en trois catégories, telles que récapitulées dans le document joint.

1) Subventions octroyées en application d'une convention passée avec la commune

En application de conventions approuvées par délibération du conseil municipal, la commune apporte chaque année son soutien à plusieurs associations, au vu de leur projet d'activités et de leur budget prévisionnel, en complément des participations des usagers et des aides versées par d'autres organismes.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention de :

10 370 € à la section féminine et 11 750 € à la section masculine du Basket-club de Riorges, 20 130 € au Riorges Football Club, 14 700 € à Roanne-Riorges Hand-ball, 1 570 € à Roanne-Riorges Volleyball et 3 250 € à l'Union BMX du Roannais, pour leur contribution aux politiques publiques en matière de sport, de santé et de renforcement du lien social. Ces montants tiennent compte de l'évolution du nombre de licenciés et des déplacements en compétition, notamment ;

220 000 € au Centre social L'Arbre à Chouettes, afin de contribuer au fonctionnement global de la structure et plus particulièrement aux activités des accueils de loisirs enfants et jeunes ainsi que des actions collectives en faveur des familles. La commune consent un effort particulier cette année en augmentant sa participation de 6 000 € par rapport à 2022 (+ 2,8 %), pour aider le centre social à faire face à l'augmentation de ses charges dans le contexte inflationniste actuel ;

1 500 € au Comité des fêtes de Riorges pour ses actions d'animation de la commune, notamment en direction des aînés, et sa contribution à l'organisation de la Fête des fleurs et des produits du terroir et de la célébration de la Fête nationale ;

10 700,00 € au Centre Roannais de Vacances, correspondant au coût résiduel prévisionnel de "Loisiriorges", accueil de loisirs du mercredi pour les enfants de 7 à 11 ans. Ce montant apparaît en baisse par rapport à la subvention 2022, car, conformément à la convention, il tient compte du résultat excédentaire sur les exercices précédents, qui vient en déduction du montant de la subvention de l'année suivante ;

6 700,00 € à la Ligue de l'Enseignement, contribuant au financement des actions d'éducation scientifique et en faveur de l'environnement, proposées aux écoles primaires de la commune, montant en hausse pour tenir compte de la demande croissante des écoles riorgéaises pour ces activités.

2) Subventions annuelles de fonctionnement

A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population riorgéaise, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le document joint, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités et à un niveau sensiblement identique à celui de 2022.

La subvention accordée au Collège Albert Schweitzer est cependant en forte hausse. Le collège avait en effet réduit ses activités et ses demandes de soutien avec le covid, mais ses activités et animations en matière culturelle, de voyages scolaires ou autour du CDI ont pleinement repris courant 2022. Un effort complémentaire de la part de la commune est proposé pour accompagner cette dynamique.

Par ailleurs, deux nouvelles demandes sont prises en compte. Celle d'ATD Quart-Monde, d'une part, qui n'avait pas fait de demande en 2022, et qu'il est proposé d'aider à nouveau au niveau des années antérieures. Celle de la Section locale de la FNACA d'autre part, qui ne fait habituellement pas de demande de subvention, mais fait face à une baisse naturelle du nombre de ses adhérents ayant entraîné un résultat négatif lors de son dernier exercice.

3) Subventions exceptionnelles

A la suite de leurs demandes motivées, il est proposé d'attribuer à certaines associations, mentionnées dans le document joint, des subventions exceptionnelles, destinées à contribuer à la réalisation d'un projet ou d'une manifestation particulière.

Ces subventions seront versées a posteriori, sur présentation d'un bilan qualitatif et financier des projets réalisés, ainsi que des justificatifs des dépenses engagées à concurrence du montant de la subvention octroyée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* :

1°) approuve l'attribution des subventions aux associations suivantes telles que récapitulées dans le document ci-dessous : ;

1) Subventions accordées en application d'une convention passée avec la commune			
Date convention	Associations	Montants 2022	Propositions 2023
15/11/2019	Basket Club de Riorges - Section féminine	10 530.00 €	10 370.00 €
15/11/2019	Basket Club de Riorges - Section masculine	11 230.00 €	11 750.00 €
05/07/2021	Centre social de Riorges	214 000.00 €	220 000.00 €
13/09/2022	Comité de Jumelage de la Ville de Riorges	530.00 €	530.00 €
15/11/2019	Comité des Fêtes de Riorges	1 500.00 €	1 500.00 €
15/11/2019	Comité Roannais de Vacances (LoisiRiorges)	14 900.00 €	10 700.00 €
26/02/2019	Ligue de l'Enseignement de la Loire	6 700.00 €	6 700.00 €
18/01/2023	Phare en Roannais	11 000.00 €	11 000.00 €
15/11/2019	Riorges Football Club	25 410.00 €	20 130.00 €
15/11/2019	Roanne Riorges Hand-ball	14 700.00 €	14 700.00 €
15/11/2019	Roanne Riorges Volleyball	1 570.00 €	1 570.00 €
15/11/2019	Union BMX du Roannais (UBR)	3 250.00 €	3 250.00 €
	Total	315 320.00 €	312 200.00 €
2) Subventions annuelles de fonctionnement			
Catégories	Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Culture	APArt (Atelier de Pratiques Artistiques)	250.00 €	250.00 €
	Cercle Condorcet de Roanne	150.00 €	150.00 €
	Les Artistes Riorgois	100.00 €	100.00 €
	Malys Compagnie	100.00 €	100.00 €
	Rencontres Musicales du Roannais	700.00 €	500.00 €
	Total Culture	1 300.00 €	1 100.00 €
Socio-éducatif	Collège Albert Schweiter	1 500.00 €	6 600.00 €
	Association sportive du Collège Schweitzer - UNSS	900.00 €	900.00 €
	Comité Roannais de Vacances	540.00 €	540.00 €
	Délégués Départementaux Education Nationale – Secteur Riorges	100.00 €	100.00 €
	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves – Section Riorges	150.00 €	150.00 €
	Sou des Ecoles	680.00 €	680.00 €
	Union Roannaise des Amicales Laïques	340.00 €	340.00 €
	Total Socio-éducatif	4 210.00 €	9 310.00 €
Sports	Association de Yoga	270.00 €	270.00 €
	Ass. des Coureurs sur Route de Riorges et de la Région	270.00 €	270.00 €
	Club Riorgois de Tennis	9 800.00 €	9 800.00 €
	Dojo Riorgois	11 500.00 €	11 710.00 €
	Dynamic Vélo Riorgois	270.00 €	270.00 €
	Gymnastique Volontaire Riorges	2 400.00 €	2 400.00 €
	Handisport Roannais	240.00 €	240.00 €
	Olympique de Riorges – Section Gymnastique	12 000.00 €	12 250.00 €
	Olympique de Riorges – Section Marche et Athlétisme	10 600.00 €	10 220.00 €
	Pétanque du Vieux-Beaulieu	300.00 €	300.00 €
	Total Sports	47 650.00 €	47 730.00 €
Syndicats	Union Locale C.G.T. des cantons du Roannais	200.00 €	200.00 €
	Union Locale C.F.D.T.	180.00 €	180.00 €
	Union Locale C.F.T.C.	50.00 €	50.00 €
	Union Locale F.O. de Roanne et sa Région	110.00 €	110.00 €
	Total syndicats	540.00 €	540.00 €
Vie sociale et Solidarité	A.D.A.P.E.I.	650.00 €	650.00 €
	Animation Formation Aide aux Familles	500.00 €	500.00 €
	Association Région Roannaise Aide aux Victimes et Médiation	700.00 €	700.00 €
	Asso culturelle et sportive du Centre pénitentiaire	200.00 €	200.00 €
	A.T.D. Quart-Monde – Comité de Roanne		250.00 €
	Amicale du Personnel de la Ville et du C.C.A.S. de Riorges	3 000.00 €	3 000.00 €
	Association des Groupements de Parkinsoniens du Roannais	100.00 €	100.00 €
	Association pour le don du sang bénévole - Section de Riorges	150.00 €	150.00 €
	Association Vers l'Avenir	700.00 €	700.00 €
	Banque Alimentaire de la Loire	400.00 €	400.00 €
	Croix Rouge Française – Délégation Locale du Roannais	1 300.00 €	1 300.00 €
	En toute Quiétude	300.00 €	300.00 €
	FNACA - Section de Riorges		400.00 €
	F.N.A.T.H. Section de Roanne	200.00 €	200.00 €
	Fédération Nationale des Déportés Internés, Résistants et Patriotes – S	130.00 €	130.00 €
	France Alzheimer Loire – Antenne de Roanne	300.00 €	300.00 €
	France Bénévolat – Centre du volontariat de Roanne	200.00 €	200.00 €
	JALMALV Roanne	200.00 €	200.00 €
	Le Roannais Piatra Neamt - Roumanie	500.00 €	500.00 €
	Le Souvenir Français	100.00 €	100.00 €
	Les Amis du Réseau Education Sans Frontières – Loire Nord	500.00 €	500.00 €
	Les Mousquetaires de la Nuit	300.00 €	300.00 €
	Les Restaurants du Cœur de la Loire	500.00 €	500.00 €
	Ligue des Droits de l'Homme - secteur de Roanne	150.00 €	150.00 €
	Mouvement Vie Libre	100.00 €	100.00 €
	SOS Violences Conjugales 42	300.00 €	300.00 €
	Secours Populaire Français - Comité de Roanne	1 300.00 €	1 300.00 €
UNADIF section de Roanne	100.00 €	100.00 €	
	Total Vie sociale et Solidarité	12 880.00 €	13 530.00 €
Ensemble		66 580.00 €	72 210.00 €
3) subventions exceptionnelles			
Objets	Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Prix de la Ville de Riorges	Amicale Boule des Poupées	300.00 €	200.00 €
Equipement matériel	APArt		250.00 €
Prêt matériel Fête des fleurs	Comité des fêtes de Saint-André d'Apchon	500.00 €	510.00 €
Séisme Turquie	Croix Rouge		2 000.00 €
Tour de la Loire féminin	Demoiz'elles à bicyclette		2 500.00 €
Congrès des bouchers	Fédération des bouchers de la Loire		1 500.00 €
10 km de Riorges	Olympique de Riorges – Section Marche Athlétisme	500.00 €	500.00 €
Total		1 300.00 €	7 460.00 €

2°) approuve les modalités de leur versement ;

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN